Emetteur	Date de modification	Version	Destinataire
CPNEFP	09/2023	V3	CPNEFP

Organisme de formation contrôlé : N° d'agrément : Adresse siège social Adresse de réalisation de la formation : Référent désigné : Téléphone : Mail :	<u>Date de la session :</u> <u>Date de l'examen :</u> <u>Nombre de candidats inscrits :</u> Typologie du contrôle Choisissez un élément.

Référentiel : Cahier de charges Agrément CPNEFP - **Titre à Finalité Professionnelle ASA**

Le contrôleur mandaté par la CPNEFP peut être amené à questionner un ou l'intégralité des stagiaires sur la base de la totalité des éléments contenus dans cette grille de contrôle.

Ce rapport comporte :

- Page de garde
- Calendrier du contrôle
- Grille d'évaluation

-

Date : 10/01/2023

Arrivée sur le site :

Départ du site :

Contrôleur mandaté par CPNEFP

Signature du contrôleur :

Je soussigné

Certifie avoir reçu ce jour un contrôleur de l'ADEF dans le cadre d'un contrôle prévu par l'ADEF.

La grille d'évaluation m'a été remise.

Signature :

PHASES	ACTEURS	DOCUMENTS
<u>Réunion préparatoire</u> - Rappel de l'objectif du contrôle - Présentation de la grille de contrôle		*CDC CPNEFP applicable au 01/01/2023* *ARRÊTÉ DU 01/07/2016 MODIFIÉ relatif à la certification des organismes de formation*
<u>Phase active</u> - Questionnement - Examen des items - Evaluation des écarts		
<u>Réunion de fin de contrôle</u> - Synthèse verbale des écarts - Tampon et signature de la page de garde		

Emetteur	Date de modification	Version	Destinataire
CPNEFP	09/2023	V2	CPNEFP

	Conforme		Point d'amélioration		Non-conforme		Non applicable		Non vérifié

DOSSIER D'AGRÉMENT			
Référent TFP ASA *(Article 1er du CDC)*	Correspond à la personne déclarée sur le site de l'ADEF		
	Connaissance du cahier des charges en lien avec l'agrément		
Certification de compétences (accréditation COFRAC) *(Article 1er du CDC)*	Le certificat est disponible (liste sur le site du CNAPS)		
	En cours de validité + attestation annuelle	Certificateur :	
		Date de validité :	
Autorisation d'exercer délivrée par le CNAPS *(Article 1er du CDC)*	En cours de validité	N° :	
		Date de validité :	
La formation se déroule sur le site de réalisation déclaré à l'ADEF *Article 1er du CDC)*	L'agrément est accordé par site de réalisation, autorisé par le CNAPS. De ce fait chaque site de formation devra faire l'objet d'une demande d'agrément spécifique. En cas de retrait de l'autorisation d'exercer, l'agrément Titre à Finalité Professionnelle (TFP) sera de fait automatiquement retiré.		
L'organisme doit transmettre la certification QUALIOPI en cours de validité *(Article 1er du CDC)*	En cours de validité + attestation annuelle	Certificateur :	
		Date de validité :	
Communication *(Article 1er du CDC)*	La communication faite est sans ambiguïté, les numéros d'autorisation d'exercer et d'agrément ADEF apparaissent sur l'ensemble des documents		
Habilitation SST *(Article 1er du CDC)*	Encours de validité (agrément INRS ou convention)	Habilitation ou convention avec :	
		Date de validité :	

Accréditation du centre d'examen délivrée par ENAC *(Article 1er du CDC)*	En cours de validité	Date de validité :	

DOSSIERS CANDIDATS			
Dossiers des candidats (stagiaires) *(Article 3 du CDC)*	Déclaration à la CPNEFP via le site ADEF, d'ouverture des sessions incluant la date d'examen : les sessions devront être déclarées auprès du secrétariat de la CPNEFP au plus tard 48 heures avant le démarrage de la formation	Non applicable lors d'une visite initiale	
	Les candidats sont déclarés au plus tard le premier jour d'entrée en formation		
	Copie du justificatif de la pièce d'identité, recto verso, ou Titre de séjour en cours de validité		
	Autorisation préalable (antérieure à l'entrée en formation) / provisoire		
	L'organisme joindra obligatoirement, pour chaque candidat stagiaire, la lettre d'intention d'embauche rendue obligatoire pour toute entrée en formation ASA par la Loi du 26 mai 2021 : ✓ Être établie sur papier à en-tête de l'entreprise émettrice permettant de connaître son nom, son adresse et les différents éléments d'identification légaux d'une entreprise de sécurité privée. (NB : cette entreprise doit être une entreprise de sécurité possédant des marchés de sûreté aérienne et aéroportuaire) ✓ Être adressée au stagiaire concerné dont le nom et l'adresse doivent impérativement apparaître sur le courrier. ✓ Indiquer que l'entreprise s'engage à embaucher ce stagiaire **en cas de réussite à la formation projetée, d'aptitude médicale au travail envisagé et d'obtention de toutes les cartes et agréments professionnels réglementairement nécessaires pour l'exercice de l'activité.** ✓ Indiquer la nature de la formation projetée (ex : TFP ASA – typologie 10) ✓ Indiquer la date d'embauche prévisionnelle du stagiaire en cas de réussite à la formation (si une date unique n'est pas possible, indiquer une période d'embauche. Cette période doit être brève. Ex : « à une date qui sera comprise entre le 1er avril et le 15 mai au plus tard » ✓ Indiquer le type de contrat (CDI, CDD…). Dans le cas d'un CDD, indiquer la durée du contrat. ✓ Indiquer la qualification prévue à l'embauche. Ex : « Agent d'exploitation de sûreté aéroportuaire » ou « Opérateur qualifié de sûreté aéroportuaire ». ✓ Indiquer le lieu d'exécution du travail en cas d'embauche		

	✓ Indiquer le nombre d'heures contractuelles pour lequel le salarié sera embauché ✓ Indiquer la rémunération mensuelle brute attachée à la qualification et au nombre d'heures. ✓ Comporter la date d'établissement du courrier. ✓ Comporter la signature de l'entreprise ✓ Comporter la signature du stagiaire futur salarié (à vérifier avec le stagiaire)		
	Les candidats disposent des prérequis indispensables à l'exercice de la profession (expression écrite et orale en français des candidats, leur niveau est celui défini par le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues, tel qu'adopté par le comité des ministres du Conseil de l'Europe dans sa recommandation CM/Rec (2008) du 2 juillet 2008. Le test d'entrée en formation de la branche Prévention Sécurité adapté devra être obligatoirement utilisé, sauf cas de dispense et selon la procédure disponible sur le site	Contact à prendre avec Xadia :contact@xadia.fr	
	Contrat ou convention de formation de formation sont établis		
	Convocation à la formation et à l'examen		

Plateau pédagogique *(Article 2 et 4 du CDC)*	Salle(s) de cours adaptée(s) aux exigences de la CPNEFP : minimum de 25m²	Nombre de salles : Conforme :	
	Matériel disponible : tables, chaises, moyens de projection du support de formation		
	Des postes informatiques donnant accès au simulateur d'imagerie radioscopique (un poste informatique pour deux stagiaires maximum) soit minimum 6 postes		

Locaux *(Article 2 et 4 du CDC)*	Les locaux sont adaptés à la réglementation du code du travail (environnement général, conditions climatiques et sonores)		
	Etat général des locaux		
	Présence d'une zone de détente pour les stagiaires		
	Présence d'au moins deux sanitaires Homme/femme *Conformément au code du travail*		

SST disponible et conforme *(Article 2 et 4 du CDC)*	Mannequin nourrisson		
	Mannequin enfant		
	Mannequin adulte		
	Fournitures (poumons…vérification des factures)		
	Outils de simulation pour les cas concrets		
	Plan d'intervention et plan action SST		
	Trousse de secours		
	Défibrillateur pédagogique automatique ou semi-automatique externe		
	Cahier et procédure de suivi d'entretien et de désinfection		

Matériel sureté *(Article 2 et 4 du CDC)*	Un simulateur en imagerie radioscopique répondant à la dernière version à jour des « RDU » (« règles d'utilisation des modules de compétence – formation à l'analyse d'images » - consultables sur le site de la DGAC); - Logiciel « Logyx Detect » version 4.0 par la société Logyx ; - Logiciel « Eagle » version 7, par la société ICTS Training.		
	Un vidéoprojecteur ou tout autre système équivalent connecté à un des postes informatiques équipés du simulateur d'imagerie ;		
	Des postes informatiques donnant accès au simulateur d'imagerie radioscopique (un poste informatique pour deux stagiaires maximum) soit minimum 6 postes ;		
	Un matériel permettant la présentation et la manipulation d'armes neutralisées, montées et démontées, de simulant d'explosifs et d'engins explosifs, improvisés factices, en propriété propre		
	La présentation concrète des moyens de dissimulation des explosifs, notamment dans les équipements électroniques.		

	Conditions de l'arrêté		**Ou** Conditions de l'arrêté					
Nom Du Formateur	Attestation pédago	Et 2 ans expérience dans la sécurité	CQP APS ou Titre RNCP niv 4	Et 2 ans expérience dans la formation	Module général ASA	Module spécifique ASA	SST UV 1	UV Gestion des conflits

Dossier formateur *(Article 5 du CDC)*	Présence d'un contrat de travail ou contrat de prestation		
	Lors de leur recrutement, les formateurs produisent une attestation sur l'honneur justifiant qu'ils ne se trouvent pas dans un des cas d'exclusion mentionnés à l'article L. 625–2–1 du CSI. « Cette attestation est conservée par le prestataire de formation et présentée en cas de contrôle ». « Les formateurs informent le prestataire de formation de tout changement de leur situation relatif à l'attestation mentionnée au premier alinéa. »		

Formateurs sur la session contrôlée *(Article 3 du CDC)*	Déclaré sur le site de l'ADEF	Non applicable lors d'une visite initiale	
	Intervient sur les modules déclarés		
Suivi de la formation *(Article 3 du CDC)*	Le contenu de la formation est conforme au programme de formation du TFP ASA		
	Qualité des échanges : Formateur/Candidats Cohérence questions/réponses		

DOSSIER PÉDAGOGIQUE SESSION

Programme de formation *(Article 3 du CDC)*	Nombre d'heures, hors examen, conforme à l'arrêté en vigueur		
Supports de cours *(Article 3 du CDC)*	Ils sont utilisés pendant la formation avec une nomenclature « Qualité » (date d'édition/ révision/auteur) ;		
Planning détaillé de la formation *(Article 3 du CDC)*	Disponible et détaillé par module. Le planning correspond à celui déclaré sur la plateforme de l'ADEF lors de l'ouverture de la session.		
	Distribué à chaque stagiaire ou affiché en salle de formation		
	Le nom et signature du formateur sont identifiables par module		
	La durée des modules correspond aux exigences de la réglementation		
Feuilles d'émargements *(Article 3 du CDC)*	Le nom et prénom du formateur, sa signature par demi-journée (les horaires sont précisées), le module de formation suivi apparaissent sur le document		
	Le nom de l'organisme de formation apparait clairement sur le document		
	Le nom et prénom de chaque stagiaire apparaissent sur le document		
	La signature de chaque stagiaire présent est clairement identifiable par demi-journée		
	Pas de dérogation d'absence sans justificatif		
	Le cas échéant justificatif de rattrapage		
Suivi de la formation par les stagiaires *(Articles 2 et 4 du CDC)*	Les modalités et supports d'évaluation formatives des acquis de la formation (toutes les UV doivent être évaluées en théorie et/ou en pratique), avec une fiche de suivi et des évaluations continues théoriques et pratiques de la formation ; Des compte rendus informatisés et manuscrits devront être réalisés et conservés dans le dossier pédagogique de chaque stagiaire.		
Fiche satisfaction *(Articles 2 et 4 du CDC)*	Les stagiaires remplissent une fiche satisfaction : évaluation de la formation et du centre	Non applicable lors d'une visite initiale	

Déroulement EXAMEN			
Système QCU *(Article 6 et 7 du CDC)*	Système informatisé de réponse pour l'examen est disponible 12 tablettes ou ordinateurs		
	Etat de fonctionnement et connexion internet		
Jury et PV *(Article 6 et 7 du CDC)*	Le rôle des membres du jury est clairement expliqué aux intéressés		
	Le guide de déroulement de l'examen est remis aux membres du jury		
	Le jury vérifie TOUS les pré-requis des stagiaires et les documents en lien avec la formation et complète le document de synthèse.		
	Les membres du jury sont ceux annoncés pour l'examen et sont déclarés sur le site de l'ADEF		

	Les membres du jury sont présents et ne font pas partie de la même entreprise. Aucun risque de partialité ne peut être mis en évidence.		
	Le PV d'examen a été établi et validé par tous les membres du jury		
	Le jury met en place l'examen conformément au guide de déroulement de l'examen		
	Au moins un membre du jury est présent durant l'épreuve théorique		
	Les candidats présents correspondent à ceux préalablement déclarés		
Conditions des délibérations *(Article 6 et 7 du CDC)*	Le Président peut consulter le dossier de suivi pédagogique et inviter le directeur de la formation (ou le formateur) à apporter **(sans voix délibérative)** son éclairage aux délibérations du jury.		
Conditions de déroulement de l'examen *(Article 6 et 7 du CDC)*	Elles sont satisfaisantes : pas de communication entre les candidats durant les épreuves théoriques et pratiques.		